

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION DU  
GRAND PERIGUEUX

1 Boulevard Lakanal  
24000 PERIGUEUX

**ARRETE**

**DU PRESIDENT**

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux

**Vu** l'article L5211-9 du Code Général des Collectivités Locales ;

**Vu** la décision 023-2014 instituant la régie de recettes pour la perception des recettes de la piscine intercommunale de St Laurent sur Manoire ;

**Vu** l'arrêté 144-2014 de nomination du régisseur de la piscine de St Laurent sur Manoire ;

**Vu** l'avis conforme de Monsieur le Trésorier en date du ...08/07/2021.....

**Considérant que** pour la bonne marche de la régie de recettes, et suite à l'emploi de saisonniers du 05 Juillet 2021 au 31 Aout 2021, il est nécessaire de nommer des régisseurs mandataires temporaires;

# ARRÈTE

Envoyé en préfecture le 19/07/2021

Reçu en préfecture le 19/07/2021

Affiché le

SLOV

ID : 024-200040392-20210719-ARR2021038-AR

**ARTICLE PREMIER** – Monsieur DAVID BLONDEL Hugo, Monsieur DEURWEILHER Dylan, Madame MORGNAUD Marie, Madame MULLER INES sont nommés mandataires temporaires du 05 Juillet 2021 au 31 Aout 2021 de la régie de recettes de la piscine de St Laurent sur Manoire pour le compte et sous la responsabilité du régisseur de la régie avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci ;

**ARTICLE 2** - Le mandataire ne doit pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitué comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Nouveau Code pénal ; il doit par ailleurs les encaisser selon les modes de recouvrement prévus par l'acte constitutif de la régie ;

**ARTICLE 3** - Le mandataire est tenu d'appliquer les dispositions de l'Instruction codificatrice n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006.

FAIT à Périgueux, le .....19.JUIL.2021

Le Président,  
Jacques AUZOU

Pour avis conforme, le Comptable Assignataire  
Jacques BREDECHE

Pour notification, le Régisseur  
Jean-François BOJANIC

Pour notification, le Mandataire Suppléant  
Nadia LACOTTE

Pour notification, le Mandataire  
Hugo DAVID BLONDEL

Pour notification, le Mandataire  
Dylan DEURWEILHER

Pour notification, le Mandataire  
Marie MORGNAUD

Pour notification, le Mandataire  
Ines MULLER